



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/AC.241/WG.II(8)/L.4
12 février 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION CHARGE
D'ELABORER UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION DANS LES PAYS GRAVEMENT
TOUCHES PAR LA SECHERESSE ET/OU LA DESERTIFICATION,
EN PARTICULIER EN AFRIQUE
Huitième session
Genève, 5-16 février 1996
Point 2 de l'ordre du jour

PREPARATIFS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Procédures de conciliation et d'arbitrage

Projet de décision soumis par le Président

Le Comité intergouvernemental de négociation,

Ayant examiné la question de l'adoption d'annexes relatives à la
conciliation et à l'arbitrage sur la base du document A/AC.241/50,

Décide de renvoyer cette question à la première session de la Conférence
des Parties pour que celle-ci l'examine plus avant.
